

# **Concours de recrutement des professeurs des écoles**

## **Session 2017**

### **Epreuves orales d'admission (oral 1)**

#### **Décret du 19 avril 2013 fixant les épreuves d'admission**

Les deux épreuves orales d'admission permettent d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

#### **Déroulement de l'épreuve orale 1**

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus (sommaire et annexes compris), portant sur le sujet qu'il a choisi dans un des domaines suivants : arts visuels, enseignement moral et civique, géographie, histoire, histoire des arts, musique et sciences. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelle, y compris audiovisuelles (enregistrées sur un support numérique de format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant du support numérique « Compact Disc » associé, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

#### **Ce dossier se compose de deux ensembles :**

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

#### **L'épreuve comporte :**

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant. Quelle que soit la question, les propos du candidat ne doivent jamais être en contradiction avec les valeurs de la République.

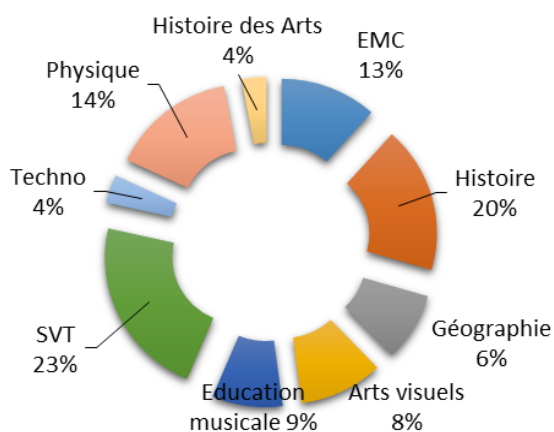
L'épreuve orale 1 est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat et 40 points pour l'entretien avec le jury. Durée totale de l'épreuve : une heure.

### Les conditions de déroulement de l'épreuve orale 1

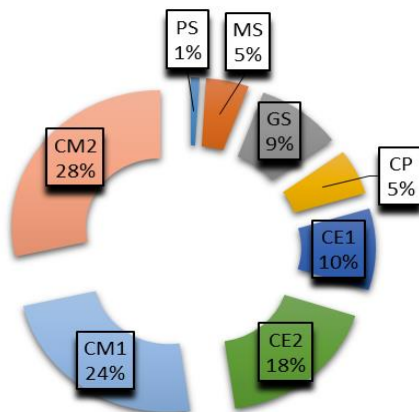
Durant dix jours, 21 commissions constituées de deux examinateurs, un professeur de collège et un conseiller pédagogique, ont interrogé 941 candidats : 897 pour le concours externe et 44 pour le 3<sup>ème</sup> concours. 817 filles (87%) et 124 garçons (13%, en nette baisse par rapport à 2016) se sont présentés. Le concours est public : 79 auditeurs libres ont assisté à l'interrogation des candidats.

### Analyse des résultats

#### Répartition des dossiers par matière (pourcentages)



#### Répartition des dossiers par niveau (pourcentages)



Les moyennes selon les domaines choisis par les candidats sont encourageantes : 38,8 (en 2016 : 40/60) en éducation musicale -le nombre de candidats est toutefois peu élevé-, 39 (en 2016 : 39/60) en arts visuels, 38,8 (en 2016 : 37/60) en histoire des arts, (en 2016 : 37/60) en histoire-géographie-enseignement moral et civique, 37/60 (en 2016 : 36/60) en sciences.

La moyenne générale de l'épreuve pour le concours externe est de 40,22 (en 2016 : 37,6/60) et pour le 3<sup>ème</sup> concours de 39,44 (en 2016 : 30,6).

## **Généralités concernant l'épreuve orale 1**

Les jurys ont confirmé l'appréciation qu'ils avaient formulée en 2016 : les candidats préparent efficacement l'épreuve. Ainsi, la durée de l'exposé est respectée, les connaissances attendues sont généralement maîtrisées et le registre de langue correspond, chez la grande majorité des candidats, à celui attendu d'un enseignant.

### **Quelques rappels sur l'épreuve :**

- Les documents que le candidat enregistrera sur un CD devront être référencés et décrits dans le dossier. L'utilisation d'un instrument de musique n'est pas acceptée : le morceau interprété figurera sur le support numérique non réinscriptible fourni avec le dossier. Seule une prise électrique est mise à disposition des candidats dans la salle.
- Le dossier ne dépassera pas 10 pages, sommaire et annexes compris. Lors de l'exposé, aucune note personnelle n'est autorisée : le candidat utilisera l'exemplaire de son dossier que le jury lui remettra. Le recours à un diaporama complétant le dossier avec des documents qui ne figurent pas sur la version papier ou constituant l'équivalent de notes pour le candidat n'est pas accepté.
- L'épreuve orale est publique : des auditeurs peuvent donc y assister. La répartition des auditeurs dans les commissions est aléatoire.

### **L'exposé :**

- Un exposé récité par cœur ou la lecture du dossier lui-même ne permet pas d'apprécier l'aisance dans le discours indispensable à un professeur des écoles.
- L'exposé attendu ne sera pas une simple redite du contenu du dossier que les membres du jury ont lu avant la prestation orale. Le candidat doit apporter la preuve de l'authenticité de sa démarche ainsi que de l'appropriation des connaissances théoriques dans le thème choisi et dans les domaines pédagogique et didactique. Il est conseillé aux candidats qui ont effectué des stages dans les écoles d'exploiter cette expérience, tant dans leur exposé que pendant l'entretien.
- Les membres du jury sont attentifs à la construction de l'exposé, ainsi qu'à l'annonce et au respect du plan. La justification du thème choisi est toujours appréciée.
- Dans la partie scientifique, on attend du candidat une bibliographie de quatre ou cinq titres complétée éventuellement par une sitographie. La référence exclusive à des sites internet est insuffisante.
- La cohérence entre les présupposés théoriques et la mise en œuvre dans une séquence de classe doit apparaître clairement dans l'exposé.
- Le jury n'attend pas d'un candidat un exposé sur les différents types d'évaluation. En revanche une réflexion pragmatique de ce qui pourrait être mis en œuvre dans le champ de l'évaluation au sein de la séquence sera appréciée.

### **L'entretien :**

- L'entretien est l'occasion pour les membres du jury de vérifier la maîtrise des connaissances spécifiques présentées dans l'exposé ou le dossier : le niveau exigible est celui de la fin de la classe de 3<sup>ème</sup>. Le questionnement peut porter tant sur les connaissances relatives au thème abordé que sur d'autres niveaux d'enseignement de l'école primaire.
- Les membres du jury apprécient le bon sens, la conviction et la réactivité. Aucune exhaustivité dans les réponses n'est attendue.
- Les aptitudes de communication sont mesurées : maîtrise du vocabulaire spécifique, capacités à reformuler et à synthétiser. La qualité de l'écoute des questions, la spontanéité et la précision des réponses sont appréciées
- Le jury valorise les candidats qui cherchent à justifier leur position et savent se référer aux stades de développement de l'enfant, à leurs connaissances des processus d'apprentissage et à leur savoir scientifique. Il attend également des candidats qu'ils fassent preuve de recul et d'esprit critique. Le jury a apprécié que certains candidats aient fait évoluer, lors de l'entretien, leur réflexion sur leurs représentations des pratiques pédagogiques et didactiques. La remise en question ne doit pas être considérée comme négative : on attend du candidat qu'il accepte la contradiction.

## Constats du jury relatifs aux différents domaines

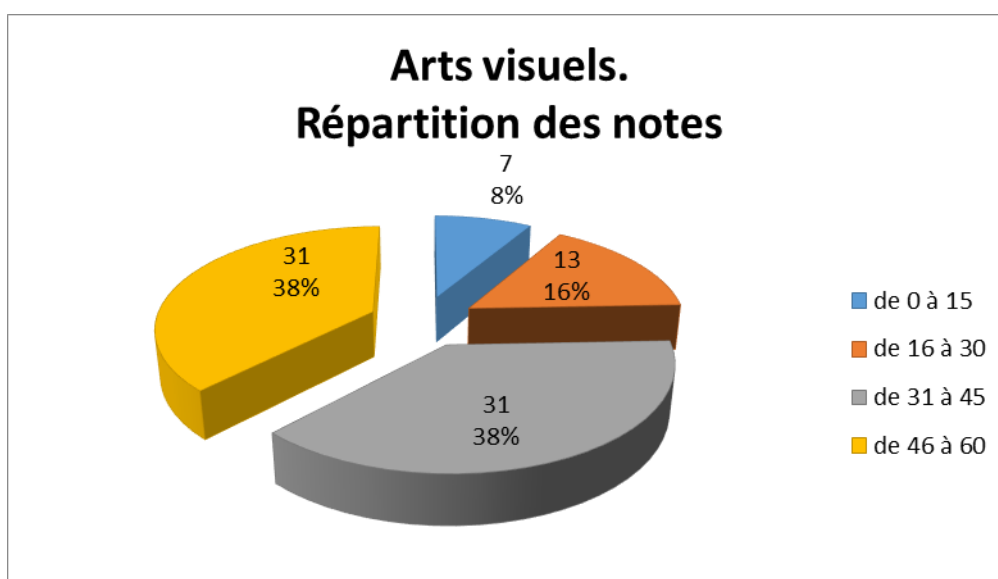
### 1. Arts visuels.

84 candidats sur 941 ont choisi les arts visuels, soit environ 9% des candidats.

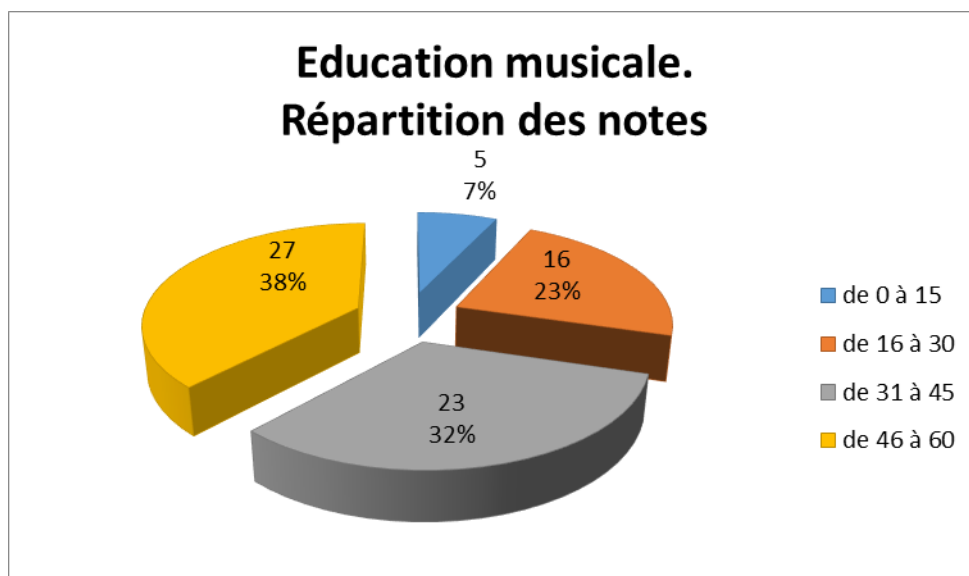
La moyenne de l'épreuve en arts visuels se situe à 40,4 /60, un résultat particulièrement positif qui confirme celui de 2016 (39/60). Les dossiers ont concerné essentiellement les cycles 2 et 3 et peu l'école maternelle : les jurys encouragent les candidats à réinvestir ce niveau et le domaine *Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques*.

Les dossiers présentés concernaient des thèmes diversifiés comme le jury l'avait noté en 2016, avec une part plus grande (mais encore minoritaire) consacrée à l'architecture (la Cité Radieuse, comment intégrer la nature à l'architecture, architecture et symboles), à la photographie et au cinéma (de l'image fixe à l'image animée, le cinéma d'animation, le vidéo-clip). Les thèmes les plus fréquents relèvent encore des arts plastiques (la couleur, l'expression du mouvement, le land art, le portrait).

Les examinateurs constatent que la spécificité du domaine est désormais mieux prise en compte par les candidats, en particulier dans la première partie du dossier. Cependant, certains candidats font encore preuve d'une faible culture artistique ; d'autres méconnaissent les objectifs des programmes. La mise en œuvre didactique mérite également une plus grande attention : les candidats doivent savoir transposer les fondements scientifiques en savoirs didactiques. Ainsi, une description précise est attendue, la pratique de l'élève sera prioritaire et les supports utilisés devront correspondre à la réalité des classes. Il est à ce titre indispensable de s'appuyer sur les observations effectuées lors des stages.



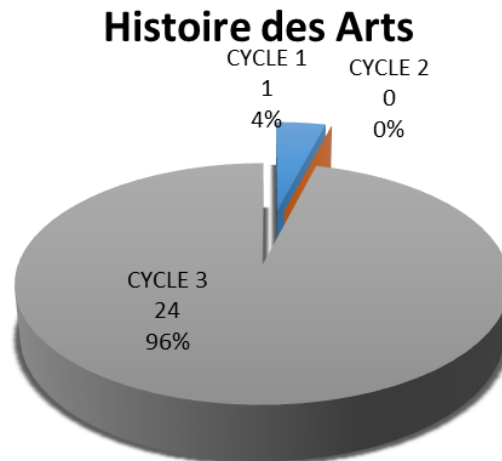
## 2. Education musicale



74 candidats ont choisi l'éducation musicale. La moyenne est de 39,6/60. Le niveau global demeure élevé, constat déjà souligné lors des sessions précédentes.

Les jurys regrettent, comme en 2016, que peu de dossiers ne concernent les classes de CP et CE1 alors que les programmes fixent très clairement des objectifs pour ces deux années. Les thèmes traités sont diversifiés (jazz, chant polyphonique, reggae), incluant parfois le patrimoine local (le chant réunionnais, l'opérette marseillaise, la musique provençale), avec cette année toutefois une prédominance pour les pratiques vocales. Certaines notions (rythme, tempo, temps, pulsation), abordées dans plusieurs dossiers, sont généralement maîtrisées. Cependant, les jurys attendent que les candidats ne s'en tiennent pas à des généralités (« les jeux vocaux », « les jeux rythmiques ») mais au contraire proposent des situations d'exploitation précises et bien adaptées au niveau des élèves : il convient d'être attentif à la mise en œuvre des activités musicales. Par ailleurs, les candidats devront pouvoir expliciter les références dont ils font état dans leur dossier ; ils pourront également être questionnés sur les artistes qu'ils citent, non dans une volonté d'exhaustivité mais dans un souci de contextualisation.

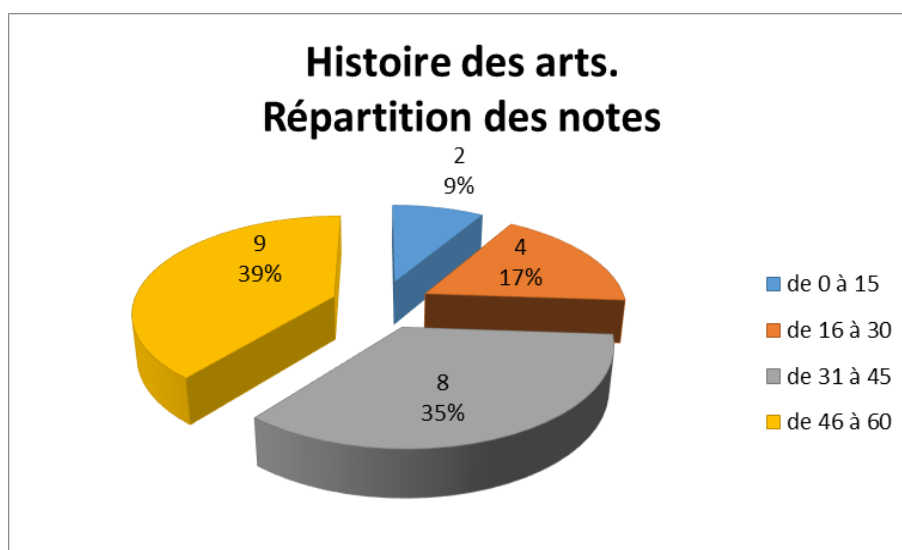
### 3. Histoire des arts



25 candidats (en 2016 : 34) ont choisi l'histoire des arts. La moyenne est de 38,3/60, nettement supérieure à celle de la session 2016 (36/60). Les jurys ont constaté une plus grande diversification des domaines traités par les candidats qui ont abordé également plusieurs périodes (le Moyen-Age, l'Antiquité, les temps modernes...). Les sujets trop larges, relevés en 2016, ont été évités par les candidats qui se sont efforcés de mettre en réseau les œuvres dans un souci de cohérence.

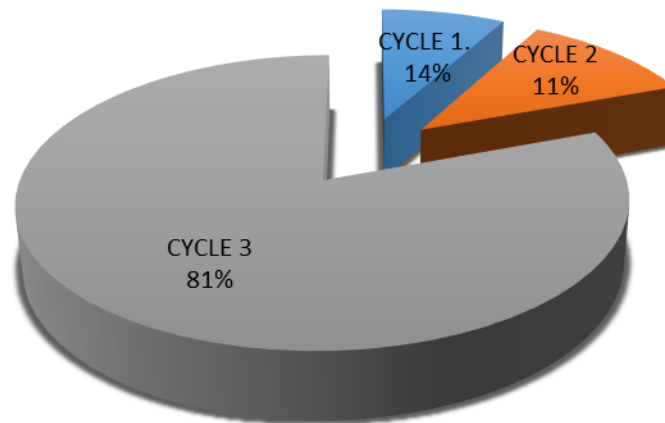
Toutefois certains d'entre eux s'en tiennent encore à une seule thématique ou une discipline sans envisager de perspective pluridisciplinaire. Si la spécificité de l'histoire des arts est apparue mieux maîtrisée –la moyenne générale en témoigne-, les examinateurs ont regretté que certains candidats n'en connaissent pas les enjeux : une réflexion sur les finalités de cet enseignement est attendu des candidats, de même qu'une compréhension fine des œuvres présentées.

Par ailleurs, le jury rappelle que l'élève doit être placé dans une démarche active d'appropriation des compétences. L'interdisciplinarité doit aussi conduire l'enseignant à proposer à l'élève des situations propices à la création, en lien avec les arts visuels ou l'éducation musicale.

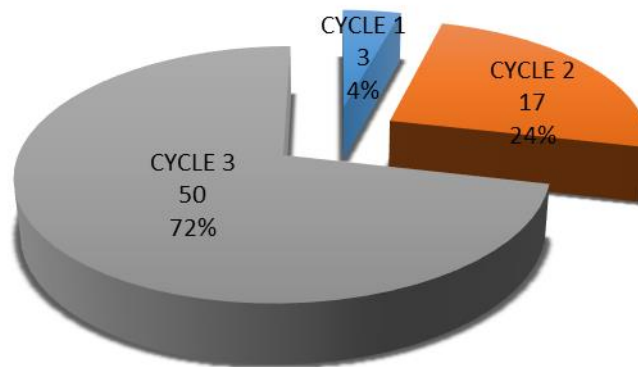


4. Histoire, géographie, enseignement moral et civique

### Histoire

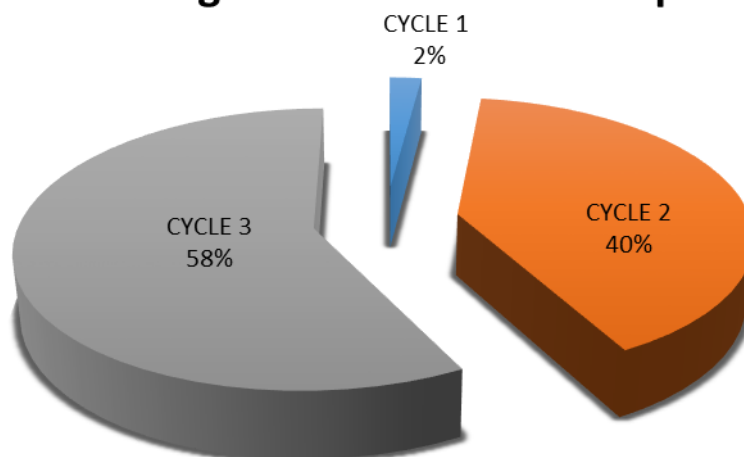


### Géographie

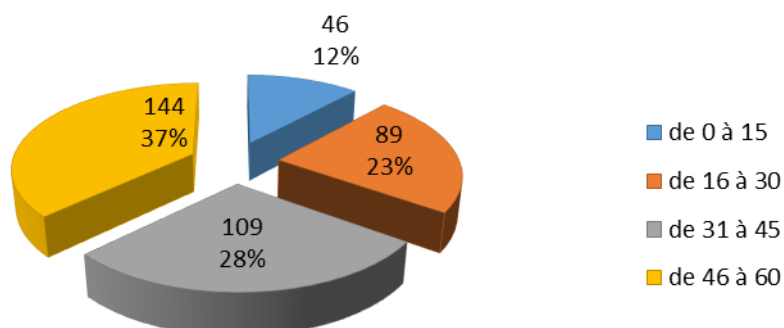




## Enseignement Moral et Civique



## Histoire géographique. Répartition des notes



255 candidats ont choisi l'histoire, 65 la géographie et 68 l'enseignement moral et civique (EMC). Les moyennes sont plus élevées en géographie (38,5) et EMC (39,8) qu'en histoire (36,3).

L'augmentation de la qualité globale des dossiers se confirme. Elle s'explique par une meilleure compréhension des attendus de l'épreuve et une formation de bonne qualité. Malgré les conseils figurant dans le rapport 2016, les dossiers proposés se situent toujours majoritairement dans le cycle 3 et à propos des mêmes thèmes.

Les examinateurs ont apprécié les candidats ayant proposé des dossiers et des exposés qui articulent de manière explicite les contenus et la mise en œuvre pédagogique. Le jury rappelle qu'une bonne transposition didactique nécessite de connaître les programmes, les attendus de fin de cycle et les connaissances en jeu. La pertinence et la faisabilité des séances proposées constituent un élément

d'appréciation positif. En ce qui concerne la séance plus particulièrement détaillée par les candidats, la mise en évidence des objectifs prioritaires en terme de connaissances et de compétences est largement appréciée par les membres du jury.

En géographie, contrairement aux années précédentes la notion « d'habiter » a été bien exploitée. La question de l'évaluation pour apprendre a été peu présente dans les exposés. Ainsi, une situation d'apprentissage pourrait comporter des observables de la part du maître lui permettant d'accompagner les élèves dans un processus dynamique de progrès dans les connaissances et les compétences.

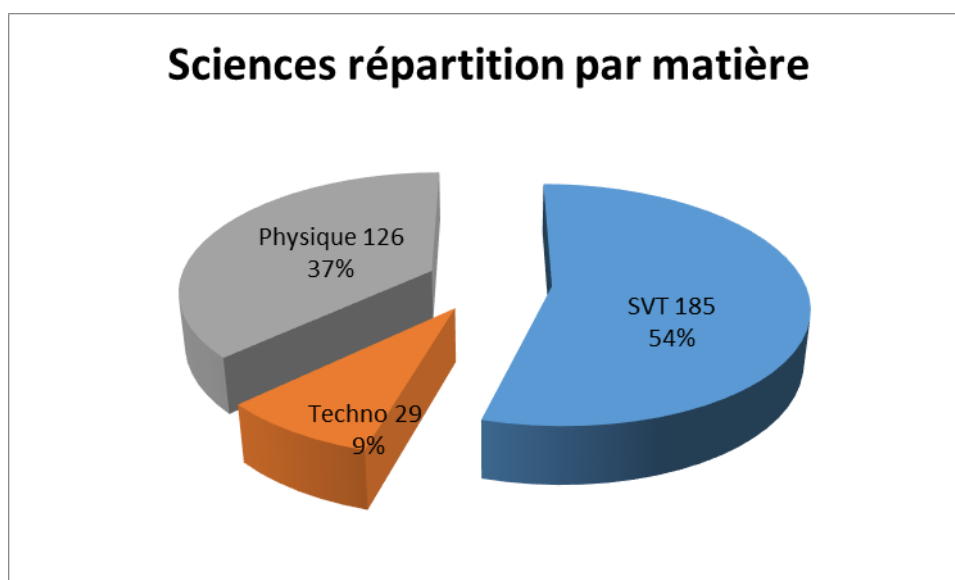
### **5. Enseignement moral et civique**

Le jury constate cette année une plus grande diversité de thèmes abordés, au-delà de la discrimination et des symboles de la République majoritairement traités en 2016 : la solidarité à l'école, la citoyenneté, l'égalité filles-garçons à l'école... Les examinateurs ont apprécié les candidats proposant des dossiers construits autour de projets qui développent une conception active et participative de la citoyenneté (débat, dilemmes moraux, discussions à visée philosophique, projets).

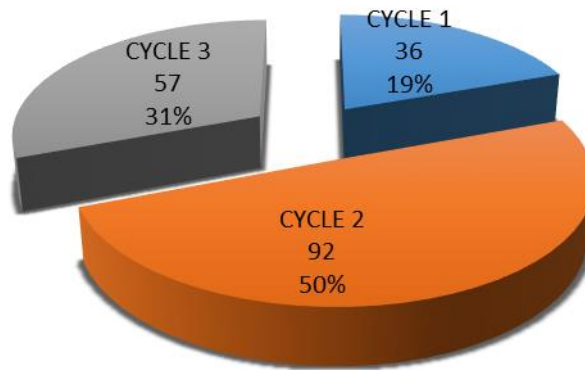
Par ailleurs, de nombreuses imprécisions notionnelles ont été relevées lors des entretiens. Les questions portant sur les valeurs et le fonctionnement de la République en particulier traduisent une maîtrise imparfaite des concepts qui les sous-tendent. Le jury n'attend pas des candidats l'exhaustivité mais une connaissance précise des notions principales qui vont être enseignées (Démocratie, République, citoyen, parlement, textes de référence...).

### **6. Sciences et technologie**

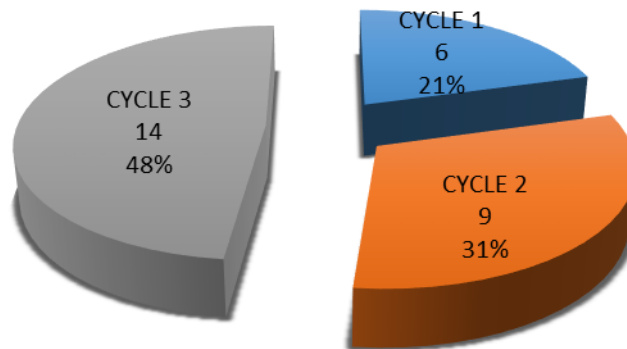
370 candidats ont présenté un dossier en sciences et technologie. La moyenne générale est de 36,5/60 : cette hausse par rapport à l'année 2016 (+ 0,7 point) témoigne de la qualité de la préparation entreprise par les candidats.



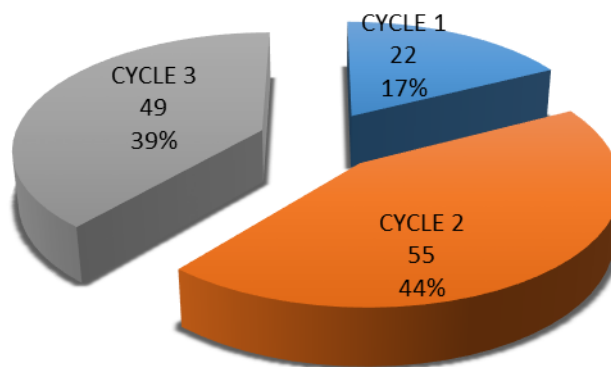
## SVT

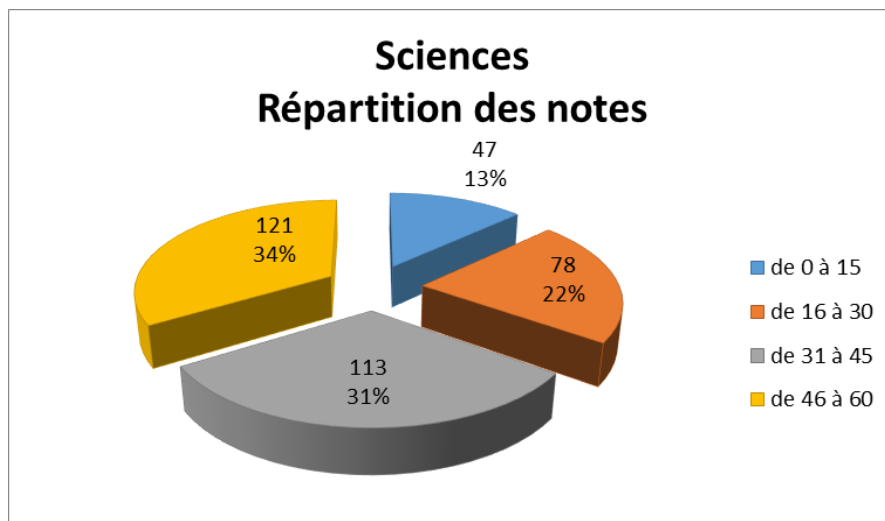


## Technologie



## Physique





L'enseignement des sciences et technologie mobilise trois disciplines au service de la résolution d'une même problématique ancrée dans l'environnement proche de l'élève.

Le candidat peut choisir de présenter des séquences ou séances en sciences de la vie et de la Terre, en physique – chimie ou en technologie mais il doit montrer comment il va amener l'élève à établir des liens entre ces trois disciplines pour construire une « première représentation globale, rationnelle et cohérente du monde dans lequel [il] vit ». Peu de candidats envisagent de dépasser les frontières de la discipline choisie et d'entrevoir les croisements et les prolongements possibles avec les autres disciplines.

Il faut aussi qu'il prenne en compte la nécessité d'une véritable logique de progressivité des apprentissages et donc d'une acquisition de plus en plus grande des compétences au cours d'un cycle mais aussi d'un cycle à l'autre.

- Il est indispensable de maîtriser les savoirs scientifiques attendus pour ce concours : le niveau de fin de collège est exigé et les jurys sanctionnent des connaissances insuffisantes d'autant que le candidat a choisi la discipline et le sujet du dossier. De même, le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance des programmes pour en faire des savoirs à enseigner efficaces : les jurys sont particulièrement attentifs à l'articulation qui sera proposée entre les contenus scientifiques et la séance proposée.
- Des imprécisions lexicales ont été encore relevées dans des domaines que les candidats ont choisi de traiter, ce manque de maîtrise du vocabulaire scientifique étant par ailleurs confirmé au moment de l'entretien. Le jury attend que le candidat puisse avoir un langage scientifique exempt de toute approximation et que tout terme employé dans le dossier puisse être explicité par le candidat.
- Le dossier est, pour la majeure partie des candidats, organisé autour d'une problématique. Cette dernière s'appuie souvent sur les représentations initiales des élèves. Toutefois elles sont insuffisamment prises en compte lors de la démarche d'investigation proposée à la classe : ainsi, après la phase de structuration, un retour sur ces conceptions est trop rarement envisagé. On rappelle aux candidats que pour passer d'une connaissance immédiate à une connaissance scientifique, il est important de considérer les obstacles épistémologiques.
- La démarche d'investigation est utilisée mais, souvent mal maîtrisée, elle cantonne l'élève dans un statut d'exécutant qui ne lui permet pas d'être véritablement acteur de ses apprentissages. Le jury rappelle aussi que la succession d'étapes qui la constitue n'est pas figée et peut être envisagée de manière souple.
- La prise en compte de l'hétérogénéité s'améliore et le jury confirme la remarque formulée en 2016 : les candidats témoignent d'un réel effort en ce domaine.
- Il convient de veiller à intégrer les procédures d'évaluation aux apprentissages. Par ailleurs, l'évaluation des compétences doit être davantage prise en compte.